

Arrêté du 28 mars 1977 RELATIF AU REGIME DE REMUNERATIONS DES AGENTS SUIVANT LES ACTIONS DE FORMATION ORGANISEES OU AGREEES PAR LES ETABLISSEMENTS, COLLECTIVITES ET SYNDICATS INTER-HOSPITALIERS EN VUE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DES PE

Abus de faiblesse et Emprise mentale

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date 06/04/1977

Juridiction / Nature ARRETE

URL Légifrance <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000488751>

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] indemnités liées aux conditions d'exécution des travaux hormis les indemnités de nuit, de mission, de tournée et d'intérim et enfin les indemnités rémunérant des risques, des travaux supplémentaires et des sujétions [...]

TEXTES VISÉS

Code de la santé publique ART. L812, L813, ET LIVRE IX. Décret 489 1975-06-16 ART. 3. AVIS 1976-12-17 DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA FONCTION HOSPITALIERE.

RÉFÉRENCE

ARRETE du 6 avril 1977, « Arrêté du 28 mars 1977 RELATIF AU REGIME DE REMUNERATIONS DES AGENTS SUIVANT LES ACTIONS DE FORMATION ORGANISEES OU AGREEES PAR LES ETABLISSEMENTS, COLLECTIVITES ET SYNDICATS INTER-HOSPITALIERS EN VUE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DES PE ».

Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000488751>
(consulté le 31 août 2026).